



N° 1026-2015/ARR/DC/SDAC

Date du : 04/06/2015

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : désignation de personnes qualifiées au sein du jury des aides à la création artistique

PJ : un projet d'arrêté

La délibération n° 16-2001/APS du 14 juin 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique prévoit dans son article 2 que les personnalités reconnues dans les domaines des arts visuels et de l'exposition, de l'écriture et de l'édition, de la musique et de l'audiovisuel sont désignées pour deux ans par le président de l'assemblée de la province Sud.

Les personnes qualifiées nommées par arrêté n° 2016-2013 du 4 octobre 2013 pour siéger au sein du jury des aides à la création artistique ont été désignées pour les années 2013 et 2014.

Il convient de reconduire ces experts ou d'en nommer de nouveaux pour les années 2015 et 2016. Au regard de leur professionnalisme et de leurs compétences avérées dans leurs domaines artistiques respectifs, il est proposé de reconduire à l'identique les experts déjà nommés sur la période précédente.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.